

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 19 février 2024**  
**A 20h00 – Salle des Ferrages**

<b>Présents :</b>	Vincent MARTIN, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Emma LEON, Amelle HAFAFSA, Jean-Charles BARBANT, Thierry DELESCLUSE, Laurence PETIT, Jacques DECUIGNIERES, Laure VINCENT et Hugues SERVIERE
<b>Excusés :</b>	Sandrine PEREIRA.
<b>Procurations :</b>	Gérard GRELET donne procuration à Thomas NERVI.
<b>Absents :</b>	Lou LOMBARD.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Vérification du quorum**

Madame la Maire fait l'appel, 12 présents à l'ouverture du conseil municipal. Le quorum est atteint. Madame la Maire annonce le pouvoir de Gérard GRELET pour Thomas NERVI. Elle déclare la séance ouverte à 20h17.

**2. Désignation du secrétaire de séance.**

Madame la Maire demande aux élus qui voudrait être secrétaire de séance. Laure VINCENT se propose et est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**3. Vote des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 23/11/2023 et du 11/02/2024**

Madame la Maire propose aux élus de relire les PV des 2 derniers conseils municipaux.

Concernant le PV du 23/11/2023, Laurence PETIT demande la précision de savoir ce qu'est une « régie » concernant le Café Bleu.

A la question de Laurence PETIT, Alexandre HAYEK répond en remettant des éléments de contexte, car 7 nouveaux élus ont à présent rejoint l'équipe municipale.

Sur le sujet de la régie et pour comprendre la cohérence de cette discussion suivie d'un vote lors de ce CM du 23/11/2023, il précise qu'à ce moment, les informations qu'avaient les membres du conseil étaient une préemption par la mairie du fonds de commerce du Café Bleu au prix des Domaines.

Toujours à ce moment-là, l'équipe municipale avait l'information que le gérant avait accepté, par écrit, cette préemption.

C'est dans ce contexte qu'était intervenu ce vote à l'unanimité de l'idée de créer une régie permettant à la collectivité d'encaisser des recettes liées aux consommations.

Le contexte ayant évolué depuis, et la préemption n'ayant pas eu lieu, le projet a changé et l'équipe municipale se réjouit de pouvoir prochainement assister à la réouverture du Café Bleu avec de nouveaux gérants. Dans tous les cas, ce paragraphe concernant le Café Bleu n'est plus d'actualité puisque la préemption par la Mairie a été annulée.

Madame la Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou observations sur le PV du 23/11/2023. Etant donné que les nouveaux élus présents n'ont pas participé à ce conseil, ils s'abstiennent. Les autres élus qui sont au nombre de 7 votent ce PV à l'unanimité.

Madame la Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou observations sur le PV du 11/02/2024. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**4. Délibération pour les délégations du Conseil Municipal au Maire**

Madame la Maire explique que cette première délibération concerne les pouvoirs donnés au Maire.

Concernant la possibilité du Maire de signer la future vente et futur bail du Café Bleu, Madame la Maire a demandé à la préfecture si cela faisait partie de cette délibération. Madame la Maire lit à tous les conseillers la réponse de la préfecture à cette question et confirme que cela est donc possible (Cf. point 5 de la délibération).

Madame la Marie énumère à tous les conseillers municipaux présents, les 29 points de délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire.

Laure VINCENT demande si ces 29 points sont des standards de pouvoirs donnés aux Maires en général. Madame la Maire répond que oui, et qu'ils sont issus de LegiFrance 2024. Deux des points de ce standard ont été retirés. Ils sont lus par Madame la Maire et l'ensemble des conseillers confirme qu'en effet ils ne font pas sens dans le contexte de notre municipalité.

Alexandre HAYEK propose l'inscription à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil Municipal d'un point « systématique » qui verrait Madame la Maire faire un retour sur son usage de ses délégations entre 2 séances.

Il s'agit là, au-delà de l'information des conseillers municipaux d'une nécessité de transparence par extension auprès des Bastidonnais.

Jacques DECUIGNIERES est d'accord avec cette proposition.

Vincent MARTIN précise qu'il sera important que si lors d'un Conseil Municipal, un conseiller pose une question sur un sujet, il soit donné une réponse sur le moment ou plus tard. Madame la Maire approuve. Il est proposé qu'à chaque fin de conseil municipal, un compte rendu soit fourni sur les décisions et les arrêtés pris.

Vincent MARTIN demande une précision sur le point 20 et sur le montant maximum autorisé fixé à 500 000 euros. Est-ce normal pour une communauté comme la Bastidonne ? Madame la Maire confirme que les communes de taille équivalente à la Bastidonne ont ce type de montant.

Laure VINCENT demande également si Madame la Maire pourra aussi partager avec le conseil municipale les futures embauches. Le conseil municipal devra bien sûr voter les délibérations des créations ou suppressions de poste. Madame la Maire confirme qu'elle donnera ces informations au conseil municipal.

En conclusion, les conseillers demandent de la transparence et transmissions sur l'ensemble des décisions prises par Madame la Maire, ce qu'elle accepte.

Vote pour à l'unanimité pour les délégations du conseil municipal au Maire.

## 5. Délibération commissions municipales

Madame la Maire lit la proposition de la délibération N°005\_2024 sur les commissions municipales.

Madame la Maire est Présidente de droit de toutes les commissions. Il s'agit de nommer ensuite 3 conseillers municipaux titulaires et éventuellement 3 suppléants.

Hugues SERVIERE demande s'il est quand même possible que d'autres élus participent aux commissions. Madame la Maire confirme que l'ensemble des élus sont invités à participer à ces commissions même s'ils ne sont pas titulaires ou suppléants.

Laurence PETIT demande des précisions sur le fonctionnement des commissions (la fréquence, le fonctionnement). Madame la Maire répond que cela sera expliqué dans les commissions. Alexandre HAYEK précise que cela dépend du temps de chacun et ce que l'on peut offrir.

Madame la Maire propose le vote à main levée. L'ensemble des conseillers municipaux acceptent.

### Commission finances :

- Jacques DECUIGNIERES, Jean-Charles BARBANT et Thomas NERVI se proposent pour être titulaires.
- Amelle HAFAFSA et Laure VINCENT se proposent comme suppléantes.

L'ensemble des élus votent à l'unanimité.

**Commission relations humaines :**

- Emma LEON, Gérard GRELET et Jacques DECUIGNIERES se proposent comme titulaires
- Alexandre HAYEK, Eric LEVANTIS se proposent comme suppléants.

L'ensemble des élus votent à l'unanimité.

**Commission éducation, enfance, jeunesse et sport :**

- Eric LEVANTIS, Alexandre HAYEK se proposent comme titulaires. Le conseil municipal suggère de rajouter Sandrine PEREIRA si elle l'accepte ultérieurement.
- Thomas NERVI, Laurence PETIT se proposent comme suppléants.

L'ensemble des élus votent à l'unanimité.

**Commission affaires sociales, culturelles et associatives :**

- Amelle HAFAFSA, Laurence PETIT, Thomas NERVI se proposent comme titulaires.
- Thierry DELESCLUSE, Eric LEVANTIS se proposent comme suppléants.

L'ensemble des élus votent à l'unanimité.

**Commission urbanisme et travaux :**

- Jean-Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Eric LEVANTIS se proposent comme titulaires.
- Hugues SERVIERE, Alexandre HAYEK se proposent comme suppléants.

L'ensemble des élus votent à l'unanimité.

**Commission environnement, transition et sauvegarde :**

- Thierry DELESCLUSE, Laurence PETIT, Jean-Charles BARBANT se proposent comme titulaires.
- Amelle HAFAFSA, Hugues SERVIERE, Jacques DECUIGNIERES se proposent comme suppléants.

L'ensemble des élus votent à l'unanimité

**6. Délibération indemnité de fonction du Maire et des élus**

Madame la Maire propose de fusionner les 2 délibérations indemnité de fonction de maire et indemnité de fonction des élus. Les conseillers acceptent.

La commune de la Bastidonne compte 912 habitants. Les taux maximums de l'indemnité des fonctions sont fixés par les barèmes.

- Mairie : 1646,62 euros brut
- Adjoint : 437, 19 euros brut

Les indemnités sont votées à l'unanimité.

Madame la Maire clôture le conseil municipal à 21h25.

**Laure VINCENT**  
Secrétaire de séance




**Emma LEON**  
Maire

